

# CANOL *Actualités*

Supplément au « Courrier de CANOL pour les Contribuables du Lyonnais » n°37 – ISSN : 1968-228X

Publication de l'association CANOL (Contribuables Actifs du Lyonnais) – BP 19 – 69131 Ecully Cedex – Tél : 04.78.34.44.87 – canol@wanadoo.fr

N° 30

NOVEMBRE 2008

Voici le manifeste remis le 21 octobre à tous les conseillers généraux du Rhône et transmis à la presse :

## *Musée des Confluences :*

### *Aurez-vous le courage d'arrêter la construction de ce « gouffre » ?*

Alors que l'Etat français annonce encore plus de 50 milliards d'euros de déficit dans son prochain budget, que personne ne sait comment limiter la baisse de pouvoir d'achat des Français, que les banques ne disposent plus d'argent pour financer le développement des entreprises, **le Conseil Général du Rhône devrait engloutir plus de 200 millions d'euros dans un Musée ?**

Ce projet titanesque, au budget le plus élevé de tous les musées en cours de construction dans le monde (cf *Le Figaro* du 31/08/08), n'arrive pas à sortir de terre : après des problèmes de pollution de terrain, puis d'assurance (il a fallu modifier la loi pour trouver une solution !), des problèmes techniques qui se sont terminés en conciliation, il est à nouveau arrêté depuis 2 mois pour des différends entre l'entreprise réalisatrice et le cabinet d'architecte.

Le coût de ces divers arrêts n'est pas encore chiffré, mais, début 2008, le budget du Conseil Général évaluait sa construction à 195,3 millions d'euros. Ce montant n'incluait pas le coût de la réalisation de son parking (40 places seulement au lieu des 250 prévues initialement !)... ni celui de la prolongation de la ligne de tramway pour le rendre accessible au public !

**Son budget initial**, quand sa création a été décidée en 2000, **était chiffré à 400 millions de francs (62 M€)** pour le bâtiment et l'aménagement intérieur. A fin 2007, alors que rien n'était encore sorti de terre, le conseil général avait déjà dépensé 91,6 millions d'euros. **Quand il sera achevé, il est vraisemblable qu'il aura coûté 4 fois plus que le montant prévu à l'origine ! Qui en supportera la responsabilité ?**

Les objectifs que le Département s'est fixés sont les suivants :

- « **Ce musée est une réponse culturelle à la fracture sociale et intellectuelle ( ??? )** »
- « **Il a pour vocation de relier la science et les sociétés** »
- « **Il valorisera et fera connaître la riche culture industrielle et scientifique du département.** »

**Les thèmes des expositions de synthèse et de référence seront : « D'où venons-nous ? », « Qui sommes-nous » et « Que faisons-nous ? ».**

**Il est censé attirer 400.000 visiteurs par an.**

A l'ère de l'internet-roi, à qui fera-t-on croire que les foules se déplaceront pour voir les collections qui y seront présentées ? Un engouement pour la nouveauté incitera certainement les visiteurs à venir voir cet édifice les premières années, mais sans doute plus pour examiner son architecture audacieuse que pour son contenu. Mais combien viendront les années suivantes, alors qu'il faudra constamment renouveler les expositions pour lui conserver son attrait ?

Investir beaucoup d'argent dans un investissement productif, cela se conçoit car on espère récupérer ensuite ce que l'on a investi. Mais **la construction d'un musée ne constitue jamais un investissement rentable**, du moins quand il est public. On le voit tous les jours quand on constate ce qui se passe à *la Cité des Sciences de La Villette* (qui reçoit chaque année 89 millions d'euros de subventions !), au *Futuroscope* ou à *Vulcania*. **Le coût d'exploitation annuel**, compte tenu de l'entretien, du renouvellement permanent des collections présentées, des frais de personnel et de la billetterie encaissée, **est évalué généralement entre 10% et 15% du prix de sa construction, soit entre 20 et 30 millions d'euros chaque année !**

Quand on sait que c'est avec l'augmentation des **droits de mutation** encaissés ces dernières années (et celle de nos impôts !) que le Conseil Général a pu financer le démarrage de la construction, et qu'avec la crise actuelle de l'immobilier, il faudra vraisemblablement compter sur **une baisse de l'ordre de 20 à 30 millions d'euros de ces mêmes droits de mutation pour les années à venir**, la logique voudrait que l'on arrête le plus rapidement possible ce projet extravagant, disproportionné et dispendieux !

**Mesdames et Messieurs les élus, aurez- vous le courage de cette décision ?**

*Ce message a été relayé par FR3 et TLM qui ont fait un reportage sur le sujet ainsi que par les Potins d'Angèle et le Cri du Contribuable.*

*... mais nous n'avons reçu aucune réponse de la part du Conseil Général du Rhône !*

## Le Plan de Mandat du Grand Lyon : du vent, rien que du vent !

La communauté urbaine de Lyon vient de divulguer son « Plan de Mandat », c'est-à-dire les grandes lignes de son action pour les 6 prochaines années.

Ce document est donc censé **nous faire connaître les projets ainsi que les moyens qui leur sont affectés.**

**Sa lecture nous a laissés sur notre faim.** Nous n'y avons trouvé rien de concret, rien que des « **poncifs** » que nous pourrions retrouver dans la copie de tout étudiant lambda qui disserterait sur le sujet.

Quand vous saurez que l'on nous propose « *une métropole dynamique, ... des savoirs, ... d'équilibre, ... humaine, ... conviviale, ... de bien-être, ... audacieuse, originale, festive et ouverte, ... creuset d'une nouvelle civilisation, ... qui sache réinventer pour le 21<sup>ème</sup> siècle cet Humanisme qui a si profondément marqué notre histoire* », vous aurez tout compris !

**Aucun projet n'est chiffré. Rien n'est dit sur leurs financements !**

**Le seul chiffre donné concernant cette période est l'évaluation des investissements : « ils pourraient être de l'ordre de 2 milliards d'euros, sous réserve que l'autofinancement ne se dégrade pas ».** Quelle précision !

**Pour y arriver, on va « maîtriser les dépenses publiques », « poursuivre et amplifier l'action foncière » et « poursuivre une gestion interne rigoureuse » !**

Nous sommes très heureux d'apprendre que, comme CANOL l'a préconisé dans son bulletin n°35 sur la gestion de cet organisme, « **chacune de nos actions, actuelles ou envisagées, doit faire l'objet d'évaluation (coût/avantage, conformité avec les objectifs du développement durable, ...), d'interrogation sur leur pertinence, de comparaison des diverses solutions possibles. A cet effet, un comité d'engagement des dépenses sera mis en place, ainsi qu'un observatoire des investissements selon des critères à définir collectivement.** » Nous pouvons donc espérer une bien meilleure appréciation lors de l'octroi des subventions et lors de leur contrôle, que celle que nous avons constatée jusqu'à présent !

**Rien n'est dit sur une augmentation possible de la taxe professionnelle** (qui aurait inévitablement des répercussions sur les taux de taxe d'habitation des communes du Grand Lyon) **ou de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères**, les deux impôts locaux perçus par le Grand Lyon.

Mais, comme ce plan de mandat s'engage à « *prendre en compte le contexte national et mondial* », **nous sommes confiants que nos élus, responsables, n'augmenteront pas les taux actuels**, afin de ne pas faire peser une charge plus lourde sur ses habitants.

## La D.R.A.C. distribue 41 millions d'euros pour la culture en Rhône-Alpes !

Le budget de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Rhône-Alpes (DRAC) a prévu d'attribuer **41.034.897 € de subventions en 2008** (en régression de 1,8% par rapport à 2007).

La manne la plus importante, 39,8 M€, est donnée au *Spectacle vivant, l'éducation artistique* ne recevant que 0,83 M€ et *l'action culturelle* 0,374 M€.

## Le protocole d'accord conclu par

## MM. COLLOMB, GERAULT, MERCIER et RIVALTA avec l'O.L. n'a aucune valeur !

Déçus par l'avis négatif du commissaire-enquêteur, nos « responsables » locaux ont signé le 13 octobre un protocole engageant, soi-disant, les partenaires du « **Grand Stade O.L. Land** ».

Cet accord, signé par des élus, sans délégation de leur exécutif pour le faire (les conseils respectifs n'ont pas été consultés), et au mépris des populations concernées, n'a aucune valeur.

Il en est de même pour le Préfet du Rhône qui avalise les dépenses au nom de l'Etat alors que le Ministre des Transports, en réponse à une question du député Philippe MEUNIER, a précisé à l'assemblée nationale le 10 juin 2008 que « **la réalisation de ces travaux ayant pour origine un projet privé, aucune participation financière de l'Etat – qui n'a d'ailleurs pas été sollicité – n'est prévue.** »

## Le Grand Lyon subventionne l'O.L. et se fait plaisir !

Le bureau du Grand Lyon, sur rapport de M. COLLOMB, a décidé de louer pour 2 années **une loge de 18 places** dans le stade de Gerland lors des matches de l'Olympique Lyonnais à domicile... **au prix de 291.489 € !**

Il n'a pas précisé quels seraient les heureux bénéficiaires !

CANOL a déposé une requête au tribunal administratif pour demander l'annulation de cette subvention déguisée qui ne précise ni son motif, ni son utilisation.

**Il est bon de rappeler que les travaux de réalisation de ces loges ont été financés par la ville de Lyon, propriétaire du stade de Gerland !**

## Nos élus et nos fonctionnaires visitent le Québec !

Pas loin d'une centaine de nos élus et fonctionnaires territoriaux viennent de passer une semaine au Canada début octobre !

Ils assistaient aux **entretiens Jacques Cartier, financés en partie par nos collectivités locales (80.000 € pour la Région, 70.000 € pour le Grand Lyon, 22.870 € pour le Département, ...)** qui se tenaient au Québec.

Ces entretiens semblent avoir pour but de confronter les expériences réciproques dans les domaines politiques, universitaires, culturels et industriels.

**Ces subventions ne comprennent pas le coût des séjours de nos élus, ni celui des fonctionnaires et journalistes qui les accompagnent.**

## Le Conseil Régional « arrose » les syndicats !

**Dans le cadre du soutien apporté par la Région au dialogue social territorial**, celle-ci vient d'accorder des subventions aux syndicats suivants, **pour la réalisation de leur projet 2008, avec une prise en charge des coûts internes, sans plafond :**

- CFE-CGC :	60 409 €
- FO :	86 000 €
- CGT :	125 000 €
- CFTD :	106 000 €

**Merci les contribuables !**